

Cour Constitutionnelle

Les neuf juges prêtent serment aujourd'hui

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, présidera, ce jour, la cérémonie solennelle de prestation de serment des neuf juges constitutionnels au siège de la haute juridiction sis au Bord de Mer. Cela, conformément à l'article 89 de la Constitution.

NOMMES par décret N° 00144/PR du 7 août 2019 portant nomination du président de la Cour constitutionnelle, les neuf membres de la Cour constitutionnelle, conformément à la Constitution, en son article 89 (loi N° 001/2018 du 12 janvier 2018) prêteront serment aujourd'hui en milieu de matinée. Il s'agit notamment de Marie-Ma-

deleine Mborantsuo (président), Hervé Moutsinga, Afriquta Dolorès Agondjo ép. Bayena, Christian Bignoumba Fernandes, Louise Angue, Sosthène Momboua, Jacques Lebama, Édouard Ogandaga et Lucie Akalane. Parmi les nouveaux venus, la Cour constitutionnelle compte Lucie Akalane, Édouard Ogandaga et Sosthène Momboua.

Selon la Loi fondamentale, "les membres de la Cour constitutionnelle prêtent serment au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le président de la République, devant le Parlement, la Cour de Cassation, le Conseil d'État et la Cour des Comptes réunis". En outre, les neuf juges constitutionnels, nommés pour un mandat de neuf ans non renouvelable, ont été désignés respective-



Les membres de la Cour constitutionnelle lors d'un précédent mandat.

ment par le chef de l'État (3), le président de l'Assemblée nationale (3) et le Conseil supérieur de la Magistrature (3). Sa composition hétéroclite donne

lieu à des renouvellements et à l'arrivée des nouveaux juges constitutionnels au sein de cette haute juridiction. À noter que la nomination

des juges constitutionnels s'est faite selon les nouvelles dispositions issues du Dialogue politique d'Angondjé de 2017. De ce fait, les conclusions de ces

assises avaient décidé du maintien de la nomination du président de cette institution par le chef de l'Etat. Tout comme, elles avaient fixé la durée du mandat de tous les membres à 9 ans non renouvelable. Des Accords d'Angondjé qui avaient transféré certaines prérogatives de la Cour constitutionnelle vers d'autres entités administratives et juridiques. Notamment le recensement général de la population transféré au ministère en charge des Statistiques, les contentieux des élections locales et des actes réglementaires portant atteintes aux droits fondamentaux et libertés publiques au profit du juge administratif. Enfin, le contentieux des élections locales relève désormais du Conseil d'État.

Photo : Presse Présidentielle

74e session de l'Assemblée générale des Nations unies

Le chef de la diplomatie gabonaise représente le chef de l'État

J.K.M
Libreville/Gabon

REPRÉSENTANT le chef de l'État, le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, prend part, depuis hier, à la 74e session de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est ouverte avec un sommet "Action climat 2019". Une rencontre de haut niveau au cours de laquelle, les chefs des délégations ont examiné et présenté leurs stratégies et approches visant à lutter contre le changement climatique, à travers une réduction du gaz à effet de serre.

Dans ce sens, le Gabon fait figure de bon élève. Vu que ses efforts en la matière ont été consacrés par la communauté internationale à travers un appui fi-



Photo : Wilfred MBINAH

Le ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, représente le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à la 74e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

nancier de 150 millions de dollars (90 milliards de nos francs) de la part de la Norvège à notre pays, dans le cadre de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale

(CAFI). Le tout, matérialisé par la signature d'un accord prenant en compte le statut particulier du Gabon en tant que pays à forte couverture forestière et à

faible taux de déforestation. Au-delà, c'est l'engagement inlassable du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, et le leadership de notre pays en

matière de lutte contre les changements climatiques qui ont été reconnus et encouragés par la communauté internationale. Une ambition que le numéro un gabonais n'a eu de cesse d'affirmer, en assumant notamment la présidence du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques (Cahosc). Nul doute qu'au cours de l'allocution qu'il prononcera au nom du Gabon, Alain-Claude Bilie-By-Nze réaffirmera la volonté du président de la République, Ali Bongo Ondimba, de lutter contre les changements climatiques dont les effets sont de plus en plus perceptibles et dommageables sur la planète. Dans tous les cas, au cours de ces travaux, le chef de la diplomatie gabonaise devrait participer à plusieurs autres rencontres de haut

niveau portant sur des problématiques en rapport avec le thème retenu cette année: "Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, de l'éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion". En ce sens, il devrait s'entretenir avec de nombreux chefs de délégations et de hauts responsables des Nations unies. Dans la foulée, plusieurs accords devraient être signés dans les domaines de la santé, le climat, etc. Rappelons que, outre Alain-Claude Bilie-By-Nze, la délégation gabonaise comprend également le ministre de la Santé, Max Limoukou, celui de la Forêt, Lee White, et la ministre déléguée auprès du ministre des Investissements, Françoise Assengone Obame.

Union et Solidarité

Moukagni Iwangou se débarrasse de son directeur de cabinet adjoint

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

LE président du parti Union et Solidarité (US), Jean de Dieu Moukagni Iwangou, s'est séparé, hier, de son directeur de cabinet politique adjoint, Étienne Francky Meba Ondo, par ailleurs chargé d'études au ministère de l'Enseignement supérieur dont il a la charge. L'information nous a été donnée, hier, dans un document officiel, signé de l'actuel ministre en

charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert de technologies. Le président du parti US reproche à son collaborateur des attitudes mettant en cause son "loyalisme". Entre autres, son insubordination par rapport à son chef, à l'occasion de la récente visite du directeur de cabinet du président de la République dans la province de la Ngounié... "J'ai appris ultérieurement votre refus qui tient à des raisons que je n'ai pas à exposer ici, et par message, vous

m'avez exprimé votre sentiment devant l'émoi que susciteraient mes images dans l'opinion", explique Jean de Dieu Moukagni Iwangou dans une correspondance adressée à son désormais ancien collaborateur. Et de poursuivre: "Contre toute attente, j'ai découvert à Mouila, qu'en fait d'émoi, c'est vous qui avez choisi de le créer, en vous adressant au chef de l'État." Un manquement que le ministre reproche également à son chargé d'études. "En prenant sur vous de questionner le chef

de l'État, sur un sujet qui ne relève ni de l'agenda du gouvernement, ni des missions confiées à votre département, vous vous êtes affranchi de toutes les convenances dues aux autorités dont vous relevez." Dans tous les cas, la sanction est identique aussi bien au parti qu'au ministère. "Toutes ces attitudes posent le problème de votre loyalisme, interrogent sur votre maintien au poste de directeur adjoint de mon cabinet politique, et me conduisent à vous informer que dès réception des

présentes, vous êtes relevé de vos fonctions", écrit le président de US. Et au niveau du ministère, Moukagni Iwangou écrit: "Cette attitude pose le problème de votre maintien au poste, et me conduit à vous informer que dès réception des présentes, vous êtes relevé de vos fonctions de chargé d'études auprès du ministre en charge de l'Enseignement supérieur." Pour rappel, cette formation politique se réclamant de l'opposition, avait connu des fractures à la suite de l'entrée au gouver-

nement de son président. Certains des membres estimant cette décision de leur leader contraire à l'idéologie du parti, avaient décidé de relever ce dernier de ses fonctions de président de "l'US", avant finalement, de se voir exclure eux-mêmes dudit parti. C'est dire que l'attitude dénoncée aujourd'hui par le président de cette écurie politique est de nature à montrer qu'il existe toujours de vers dans le fruit. Ce qui conduit le président du parti à affirmer son autorité.